

Un peu d'histoire — les dates clés de la construction européenne

Déclaration Schumann	Traité de Rome	Politique Agricole Commune	Chute du Mur de Berlin	Traité de Maastricht	Accords de Schengen	Adoption de l'Euro	Traité de Lisbonne
9 Mai 1950	1957	1962	1989	1993	1995	1999	2009
Point de départ de la construction européenne	Création d'un espace économique commun dans lequel hommes et marchandises circulent librement, la « Communauté Economique Européenne » (CEE).	Objectif : tendre vers l'autosuffisance alimentaire en assurant des prix agricoles rémunérateurs aux exploitants	Réunification de l'Allemagne.	Naissance de l'Union Européenne, nouvelle étape dans la construction d'une communauté politique à l'échelle du continent.	Suppression des contrôles aux frontières pour les ressortissants des Etats membres.	11 Etats membres adoptent l'euro et la politique monétaire est confiée à la Banque Centrale Européenne.	Reprend les dispositions institutionnelles du Traité Constitutionnel Européen rejeté en 2005 et renforce le rôle du Parlement Européen.

Les 27 Pays de l'Union Européenne :

Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg et Pays Bas (1957)
 Danemark, Irlande et Royaume-Uni (1973)
 Grèce, Espagne et Portugal (1981)
 Autriche, Finlande et Suède (1995)
 Chypre et Malte (2004)
 Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Bulgarie et Roumanie (2007)

L'Union Européenne compte en 2010 environ **500 millions d'habitants**.



États membres de l'Union européenne (2007)

Pays candidats



Les institutions de l'Union Européenne

Le fonctionnement de l'Union Européenne repose sur des traités, ratifiés par les Etats membres et sur des institutions communautaires propres, auxquelles les Etats membres délèguent une partie de leurs compétences (par exemple en matière commerciale, agricole et monétaire).

★ Les étoiles sont des liens directs vers les sites internet. Suivez-les !

Parlement européen

« Voix du peuple »

Composé de **736 députés élus** au suffrage universel tous les 5 ans
Président : **Jerzy Buzek**



Exerce 3 pouvoirs fondamentaux : législatif, budgétaire, et contrôle politique des autres institutions européennes.

★ www.europarl.europa.eu

Conseil européen

Composé des **Chefs d'Etat**, Président élu pour 2 ans et demi

Président : **Herman Van Rompuy**



Donne l'impulsion nécessaire au développement de l'UE et définit les orientations politiques générales.

★ www.consilium.europa.eu

Conseil de l'UE

« Voix des Etats Membres »

Réunit les **ministres compétents** par domaines d'activités

Coordonne les activités de l'UE et exerce une fonction législative, par co-décision avec le Parlement.

Commission européenne

« Voix de l'intérêt commun »

Composé de **27 commissaires** nommés pour 5 ans.

Président : **José Manuel Barroso**



Organe exécutif de l'UE qui propose les directives et cadres réglementaires aux organes législatifs, puis les met en œuvre ; exécute le Budget et gère certains programmes communautaires ; veille à l'application du droit communautaire.

★ www.ec.europa.eu

Cour de Justice

Assure le respect du droit dans l'interprétation et l'application des traités.

★ www.curia.europa.eu

Cour des Comptes

Contrôle les comptes des institutions européennes, de ses organes et des bénéficiaires des aides européennes.

★ www.eca.europa.eu

Comité économique et social européen

Associe les divers groupes d'intérêts économiques et sociaux à la réalisation de l'UE en leur permettant d'exprimer auprès des institutions européennes un point de vue représentatif des citoyens et des groupes sociaux.

★ www.eesc.europa.eu

Comité des régions

Constitue l'organe de consultation et de représentation des collectivités locales et régionales, dont il est le porte parole auprès de la Commission et du Conseil.

Site de la représentation de Midi Pyrénées à Bruxelles :

★ www.midipyreneeseurope.be

Le médiateur européen

Assure la protection des citoyens en cas de mauvaise administration dans l'action des institutions et organes communautaires.

Joue le rôle d'intermédiaire entre le citoyen et les institutions.

★ www.ombudsman.europa.eu

Banque européenne d'investissement

Accorde des financements bancaires (prêts et garanties) pour des projets qui concrétisent la réalisation des objectifs économiques et sociaux de l'Union européenne.

★ www.eib.org

Banque centrale européenne

Gère la monnaie unique de l'UE : l'euro ; Définit et met en œuvre la politique économique et monétaire de l'UE.

★ www.ecb.int

Agences européennes

Apportent leur soutien aux Etats Membres et à leurs citoyens d'un point de vue technique, scientifique ou administratif

★ www.europa.eu/agencies

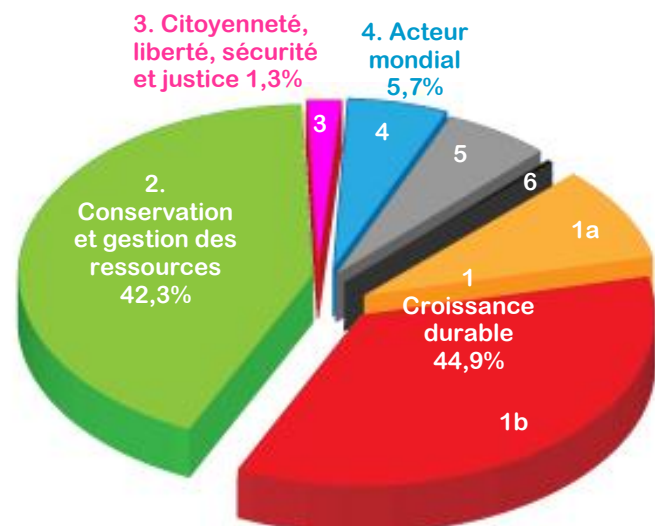
Le budget de l'Union Européenne

Les grandes priorités budgétaires de l'Union Européenne sont convenues pour une **période de 7 ans** sur la base d'un accord interinstitutionnel entre le Parlement européen, la Commission et le Conseil de l'UE. Elles sont traduites en 6 rubriques qui constituent les grandes catégories de dépenses du cadre financier.

Pour la période 2007-2013 les 3 grandes priorités sont :

- Intégrer le marché unique dans un objectif plus large de **croissance durable** (rubriques 1 et 2) ;
- Donner plus de substance au concept de **citoyenneté européenne** (rubrique 3) ;
- Construire un rôle cohérent pour l'Europe en tant qu'**acteur mondial** (rubrique 4).

Le niveau global des crédits d'engagements 2007-2013 représente **975,7 milliards d'euros**.



Cadre financier 2007-2013 – source site de la Commission européenne

1. Croissance durable – 44,9%

Comprend la cohésion entre les régions et la compétitivité :

1a. - l'objectif de compétitivité pour la croissance et l'emploi inclut les actions en faveur de la recherche et l'innovation, de l'éducation, de la formation et de l'énergie durable, afin de développer une économie fondée sur la croissance

1b. - l'objectif de cohésion recouvre le renforcement de la compétitivité régionale et de potentiel d'emploi ainsi que l'octroi de financements supplémentaires pour les régions les moins prospères et la coopération interrégionale.

2. Conservation et gestion des ressources naturelles – 42,3 %

Inclut les politiques communes agricoles et de la pêche, le développement rural et les mesures environnementales, en particulier Natura 2000.

3. Citoyenneté, liberté, sécurité et justice – 1,3%

Reflète l'importance des nouvelles tâches attribuées à l'Union en matière de justice et affaires intérieures, de la protection des frontières, de la politique d'immigration et d'asile. La citoyenneté européenne couvre quant à elle les actions en faveur de la protection des consommateurs, de la santé, de la culture, des médias et de la jeunesse.

4. Acteur mondial – 5,7%

L'UE intervient en tant qu'acteur mondial en faveur de : l'aide aux pays ayant vocation à devenir membres de l'UE, la stabilité et la prospérité des pays voisins de l'Est et du Sud, la lutte contre la pauvreté dans les Pays en voie de développement.

5 et 6. Autres dépenses – 5,8%

Outre les **compensations** accordées aux nouveaux pays de l'UE (0,1%), ces dépenses couvrent les frais de personnels et les dépenses immobilières de chacune des institutions de l'UE.

L'Union Européenne ne prélève aucun impôt. Ses recettes sont essentiellement constituées de : prélèvement sur le Revenu National Brut de chaque Etat Membre (en moyenne 1,13%), droits de douanes, prélèvements agricoles, prélèvements sur la TVA.

Le budget de l'Union qui règle les dépenses et les recettes pour l'année à venir est voté chaque année, sur la base du cadre financier pluriannuel.

Pour 2007-2013, la **France** est le **4^{ème} contributeur** net par habitant au budget européen et **l'un des principaux bénéficiaires**.

L'intervention communautaire

L'intervention de l'Union se fait dans le cadre des domaines d'action ou politiques communautaires pour lesquels elle est compétente.

Pour chacune de ces politiques, le **Conseil de l'Union** détermine, dans un premier temps, des **Orientations Stratégiques Communautaires** qui guideront l'action européenne pour une période de 7 ans.

Dans un second temps, pour rendre ces grandes orientations politiques effectives, la Commission européenne met en place des **outils**.

